

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 17 Septembre 2023

Le 17 Septembre 2023 à 9h30 les actionnaires de la société Centrales Villageoises NID'Energies, société par actions simplifiées de capital variable, dont le siège social est situé à l'Amplitude Center au 30 avenue Alexandre Fleming à Bourgoin-Jallieu, immatriculée au RCS de Vienne, sous le numéro SIREN 828 567 602, se sont réunis en présence à la halle des sports de Saint-Alban de Roche, dans le cadre des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 1 Septembre 2023.

Cette Assemblée Générale clôturait l'exercice fiscal Avril 2022 – Mars 2023.

27 actionnaires étaient présents :

M Hubert ALLIER	M Christian FEURER	M Florent LAVAL
M Frédéric ARBID	M Stéphane GERBAUD	M Gérald MARTIN
M Emmanuel BADET	M Pierre GIROUD	Mme Gabrielle NOBLIA
M Bernard CACHOZ	M Jean-Bernard GRIOTIER	M Cyril ROURE
M Laurent CHANUSSOT	M Yann HAMONIC	M Laurent SCHWARTZ
Mme Marthe COLIN	M Thomas JOLIVEL	Mme Rosemarie TASTEVIN
Mme Valérie CROCHET	Mme Maria JUGE	Mme Pauline TEYSSIER
M Emmanuel DURAND	M Christophe LAVILLE	M Philippe TISSERAND
M Michel DURAND	(Saint-Alban de Roche)	

L'Etang des Cigales, représentée par Mr Emmanuel DURAND

Radiance Mutuelle, représentée par Mr Emmanuel DURAND

20 actionnaires avaient donné pouvoir et étaient représentés :

M Jean-Michel BROUILLARD	M Sylvain DURAND-TERRASSON	Mr Edgar MELEDO
M Yves CLARET	M Jean-Jacques HUIBAN	Mr Axel MARTIN-CROCHET
M Alain CHMILEWSKI	Mme Noémie HUMBERT	Mlle Chloé MARTIN-CROCHET
Mme Céline DEBES	M LEROY Jean	M Guillaume Vial (CAPI)
M Christophe DESTOMBES	Mme Aurélia LOUIS	M. Georges Hilaire
Mme Monique DESPREAUX		

L'assemblée est présidée par Florent Laval, président de la société.

L'ordre du jour était le suivant :

- 9h-9h30 : Accueil des actionnaires
- 9h30-10h30 : Assemblée Générale Ordinaire
 - Rapport d'activité
 - Rapport financier
 - Vote des résolutions
 - Renouvellement du conseil de gestion
- 10h30-11h00 : Assemblée Général Extraordinaire
 - Vote des résolutions

I. Rapport d'activité

Eléments présentés dans le rapport d'activité :

- Revue des indicateurs de disponibilité et de performance des 8 centrales photovoltaïques en production. Les indicateurs sont bons voire très bons.
- Retour sur le projet au lycée Saint-Marc (indicateurs, éléments financiers finaux)
- Présentation succincte des opportunités de projet photovoltaïques en cours d'étude.
- Retour sur les actions de sensibilisation du public et des scolaires (Watty à l'école) menées pendant l'année.

II. Rapport financier

Eléments présentés dans le rapport financier :

- Etat de l'actionariat au 31/03/2023, avec le capital porté à 102 400 €.
- Le bilan comptable et comparaison avec l'exercice précédent : Actif en augmentation du fait des investissements réalisés dans le cadre du projet au Lycée Saint-Marc.
- Le compte de résultat : exercice excédentaire avec + 3 834 € pour 2022, conforme à l'attendu. Cet excédent est entièrement affecté au compte de report à nouveau après contribution à la réserve légale.
- Le conseil de gestion a préconisé de ne pas distribuer de dividende cette année car la somme à répartir est encore trop faible au regard des coûts comptables engendrés. La somme non distribuée cette année sera ajoutée au bénéfice prévu pour 2023.
- Le conseil de gestion a préconisé de créer une prime d'émission de 10€ à des fins d'équité entre les actionnaires historiques qui n'ont jamais touché de dividendes et les futures actionnaires qui pourraient en toucher dès la clôture du prochain

exercice.

- Le résultat de 2023 devrait être supérieur à celui de 2022 car nous profiterons à plein de l'exploitation du Lycée Saint-Marc et qu'il n'y aura probablement pas de frais engagés pour le développement de nouveaux projets avant la fin de l'exercice. Les principaux risques de non-réalisation des bénéfices attendus en 2023 sont : des aléas de maintenance et des opportunités non anticipées.
- Le conseil de gestion informe les actionnaires que sera procédé d'ici au 31 Mars 2024 au rachat par NID'énergies et à l'annulation de 100 actions détenues par la CAPI (60 actions) et la Mutuelle Radiance (40 actions) afin que le poids des personnes morales dans la détention du capital reste inférieur à 25 %. Le paiement intégrera une plus-value de 10 € par action puisque ces actionnaires historiques ne bénéficieront pas de dividendes pour ces actions cédées.

III. Vote des résolutions

----- Assemblée générale ordinaire

Résolution 1

Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion et quitus donné au conseil de gestion

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, faisant ressortir un bénéfice de 3 834.08 € (trois mille huit cent trente quatre euros).

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion pour l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ approuvée à l'unanimité

Résolution 2

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 3 834 € (trois mille huit cent trente quatre euros), au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil de gestion, d'affecter :

- 5% du résultat en réserve légale, soit 192 euros (cent quatre-vingt-douze euros) qui s'élèvera ainsi à 561 euros.

- le solde, soit 3 642 euros (Trois mille six cent quarante-deux euros), en dotation du compte de report à nouveau, qui ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent s'élèvera à + 5 804 euros (Cinq mille huit cent quatre euros).



Notice explicative : Lorsqu'une entreprise réalise des bénéfices, elle doit en affecter une partie en réserve légale, à raison de 5 % minimum du résultat dans la limite de 10 % du capital social.

Contre : 0
Abstention : 0
⇒ approuvée à l'unanimité

Résolution 3

Distribution de dividendes

L'assemblée générale, après avoir entendu l'argumentaire du conseil de gestion, approuve la proposition de ne pas distribuer de dividende aux actionnaires suite à l'exercice fiscal 2022.

Contre : 0
Abstention : 0
⇒ approuvée à l'unanimité

Résolution 4

Création d'une prime d'émission

L'Assemblée Générale approuve la proposition du conseil de gestion de créer une prime d'émission de 10 €, à valoir sur toute nouvelle action émise par la société à compter de ce jour. Les primes d'émission perçues seront affectées à l'augmentation du capital social. La valeur de la part reste de 100 €.

Contre : 0
Abstention : 0
⇒ approuvée à l'unanimité

Résolution 5

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de gestion mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.



Notice explicative : cette résolution permet de confirmer que vous avez bien été informé qu'aucune convention (accord produisant effet de droit, par ex. rémunération d'un compte courant d'associé non prévue par les statuts, achat, location ou vente d'un bien appartenant à un dirigeant...) n'a été conclue durant l'exercice entre la société et son président, ses dirigeants ou un de ses actionnaires détenant plus de 10% des actions.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

Résolution 6

Election des membres du Conseil de gestion

Le Conseil de gestion est actuellement composé de : Mr Arnaud DE FRESLON, Mr Christian FEURER, Mr Stéphane GERBAUD, Mme Noémie HUMBERT, Mr Florent LAVAL (Président), Mr Gérald MARTIN, Mme Pauline TEYSSIER, Mr Philippe TISSERAND, Mr Emmanuel DURAND (Collège Personnes morales), Mr Guillaume VIAL (collège Collectivités) soit 10 membres.

Conformément aux statuts, qui prévoient un renouvellement du Conseil de gestion par tiers tous les ans, les membres sortants sont : Messieurs Florent LAVAL, Emmanuel DURAND et Christian FEURER

L'assemblée générale, après avoir entendu les candidats, procède à l'élection de messieurs Florent LAVAL, Emmanuel DURAND et Christian FEURER pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité



Notice explicative : Les statuts prévoient que le conseil de gestion compte 6 à 12 membres (élus en AG) et prenne des décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
Suite à l'AG, le conseil de gestion est complet.

Résolution 7

Pouvoirs au porteur

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

----- Assemblée générale extraordinaire -----

Résolution 8

Changement d'adresse du siège social de la société

L'Assemblée Générale approuve la proposition du conseil de gestion de relocaliser le siège de la société au domicile du président actuel, Florent LAVAL, au 21 rue de Belmont, 38090 VAULX-MILIEU.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

Résolution 10

Pouvoirs au porteur

L'assemblée générale, statuant en sa forme extra-ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

Le Président,
Florent LAVAL



Membre du Conseil de Gestion,
Christian Feurer

